Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 83 (1957)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport du président sur l'exercice 1956-1957

Au cours de l'année écoulée, l'effectif de la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* est passé de 421 à 446 membres, ce qui représente une augmentation de 6 %. Nous avons reçu 46 nouveaux membres, soit 10 % de l'effectif actuel.

En décembre 1956, une assemblée générale a été convoquée pour délibérer sur une série de problèmes importants et urgents.

Le Comité a tenu 9 séances pour régler toutes les questions administratives courantes, organiser les assemblées générales, étudier divers problèmes particuliers, et intervenir à l'extérieur ou auprès du Comité central.

Comme de coutume, la société a été représentée lors de diverses manifestations ou assemblées.

Organisé d'entente avec les associations d'anciens élèves des Ecoles polytechniques de Lausanne et de Zurich, un programme de conférences et de visites de chantiers s'est déroulé pendant les mois d'hiver et n'est pas encore achevé.

Enfin l'assemblée et le comité ont délégué leurs pouvoirs à un certain nombre de commissions chargées d'étudier des problèmes particuliers. Ces commissions sont actuellement au nombre de 10.

16 rapports ont été remis au comité. Ils résument l'activité de ces commissions et de divers organismes où nous avons des délégués.

Ces rapports [1] sont tous très intéressants et seront lus lors d'une assemblée générale dont ils constitueront l'ordre du jour. Cette assemblée délibérera également sur ceux de ces rapports qui présentent des conclusions et appellent une décision.

De la lecture de tous ces textes pourtant volontairement concis, il ressort avec évidence que notre société déborde d'une activité qui absorbe l'énergie d'un tiers de nos membres. Pour être souvent cachée, et même ignorée d'une partie d'entre vous, cette activité ne s'en déroule pas moins régulièrement semaine après semaine, mois après mois, année après année. Finalement, notre société en reçoit les fruits qu'une assemblée générale cueille avec désinvolture sans apprécier toujours à leur juste valeur les efforts et le dévouement qui ont permis de tirer les conclusions qu'elle accepte ou rejette au moment de la décision.

En votre nom, et au nom du comité, je remercie chaleureusement tous ceux qui ont consacré leur temps et leurs forces à ces nombreux travaux dont profiteront la S.V.I.A., la S.I.A., et la collectivité.

L'Exposition nationale de 1964 ayant déjà fait l'objet d'un débat nourri lors de la dernière assemblée générale, je voudrais relever ici plutôt deux autres problèmes parmi les plus importants dont nous nous sommes occupés.

Tout d'abord : *les routes*.

Puisqu'une commission de nos membres est penchée sur ce sujet, puisque nous allons entendre une conférence s'y rapportant également, puisque la S.I.A. organisera cet automne à Lausanne un cours de plusieurs jours sur la construction routière, cela me permet d'être très bref. M'adressant à vous tous, m'adressant aux autorités cantonales, communales et fédérales, je ne puis que dire : « Au secours ! » Au secours, car notre pays est à la veille d'une catastrophe qu'il faut éviter à tout prix.

Et je puis m'exprimer ainsi d'autant plus tranquillement que notre autorité cantonale en la matière n'est en rien responsable de cette situation : chacun connaît le travail qu'elle a mené à chef, chacun se plaît à reconnaître son avance dans ce domaine sur le reste de la Confédération et nous ne pouvons que l'en féliciter et l'en remercier en la personne de M. le conseiller d'Etat Maret.

Mais les déclarations récentes de M. le conseiller fédéral Streuli ont jeté la consternation parmi ceux que l'équipement routier de notre pays intéresse au plus haut point, et nous sommes de ceux-ci.

La franchise et la netteté louables de son exposé sont-elles peut-être providentielles ?

Le désir de « centralisation » n'est-il peut-être pas la bonne voie — en tout cas pas la plus rapide ?

Une entente spontanée des cantons sur l'initiative de l'un d'entre eux — le nôtre, par exemple — est-elle la seule issue ?

Je l'ignore, mais ce que chacun sait, c'est qu'il faut agir et prendre des décisions car il est impossible d'admettre l'ajournement de travaux d'une telle importance pour l'avenir du pays.

Nous tenons à rappeler au Département des travaux publics et au Conseil d'Etat que nous les appuyons et que nous soutiendrons toute initiative de nature à faciliter la solution de ce problème et à permettre d'entrer dans la voie des réalisations.

Nous demandons à nos autorités de ne pas se décourager devant les difficultés en apparence insurmontables devant lesquelles elles se trouvent et de réaliser malgré tout dans le plus proche avenir le programme vaste mais aussi urgent qu'indispensable qu'elles ont eu la sagesse de préparer.

Ensuite, la *question des concours d'architecture*.

Lors d'une assemblée des délégués de la S.I.A. notre section a dû intervenir pour éviter une erreur. Cette intervention n'a pas été goûtée de tous, ni surtout comprise par chacun. Le Conseil communal de Lausanne en a même fait état, mais d'une manière inexacte par manque d'information.

Pourtant, la Commission suisse des concours nous a donné pleinement raison, puis, à son tour, et très récemment l'Union des villes suisses a reconnu la validité de notre point de vue acceptant la rédaction de la nouvelle norme dans la forme proposée par la Section vaudoise. C'est dire que nos revendications étaient plus que justifiées et même s'il en est résulté un retard dans la publication définitive de la norme, chacun reconnaît

[1] Publiés à la suite de ce texte au présent numéro (Réd.).

aujourd'hui le rôle essentiel et constructif joué par nos délégués au sein de la Commission des concours.

Ce que l'on sait moins, en dehors des ateliers d'architectes, c'est la somme de travail et de dévouement que représente un projet de concours. Le concours tel que le préconise la S.I.A. n'est pas un privilège des architectes, mais un instrument indispensable au bénéfice de la collectivité. Aucune autre méthode ne suscite un tel élan, ne provoque une émulation aussi favorable, ne permet d'offrir au public de meilleures solutions aux problèmes posés.

Il faudrait pouvoir organiser une tournée dans les ateliers d'architectes à la veille de rendre un concours pour montrer à ceux qui ne peuvent le savoir à quel point les concurrents se dévouent pour offrir le meilleur d'eux-mêmes, dans quelle atmosphère de fièvre et de joie chacun travaille jusqu'à l'ultime minute pour parfaire son étude et polir son projet.

Dans cette lutte, quelle est la position du concurrent ? Une chance sur trente, une chance sur cinquante, une chance sur cent !

C'est mince !

Or, la réglementation proposée par la S.I.A. ne change rien à cela qui est dans la nature même des choses.

Tout ce qu'elle a voulu, non pas instituer, mais *préciser*, c'est que celui qui a vu la chance lui sourire puisse être assuré du résultat acquis et ne puisse être ultérieurement privé du fruit de ses efforts sans raison valable.

Le concours d'architecture est une institution d'intérêt public dont la collectivité ne saurait être privée sans graves inconvénients. Nous souhaitons vivement qu'à l'issue des délibérations entreprises depuis des années, la Municipalité de Lausanne, se ralliant au point de vue de l'« Union des villes suisses », n'hésite pas à remettre en vigueur l'émulation la plus profitable à tous en organisant de nouveau et régulièrement des concours d'architecture conformes aux principes de la S.I.A.

Il me reste à vous remercier, chers collègues, de l'intérêt que vous portez à votre société et à faire le vœu que votre effort puisse se maintenir à l'avenir égal à ce qu'il est aujourd'hui.

Lausanne, le 27 mars 1957.

Société vaudoise des ingénieurs
et des architectes
Le président :
CL. JACCOTTET, architecte.

Rapports des commissions et délégations

Communication

En assemblée générale du 27 mars 1957, il a été décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour l'étude des rapports annuels des commissions et délégations de la SVIA. Pour permettre à chacun d'en prendre connaissance en temps utile, le comité publie ces rapports dans le présent numéro du Bulletin technique de la Suisse romande. *Cette publication remplacera la lecture de ces rapports en assemblée générale et il sera possible d'en aborder immédiatement la discussion.*

*Deux de ces rapports appellent une décision de l'assemblée générale du 14 juin 1957 : le rapport de la commission pour l'*admission des géomètres au sein de la SVIA *et le rapport de la commission instituée en vue d'examiner la question de la* Création d'un Technicum vaudois.

Le président de la SVIA :
CL. JACCOTTET.

Rapport d'activité du Groupe des ingénieurs

Au cours de l'exercice écoulé le groupe des ingénieurs a entrepris plusieurs études.

Le *problème des routes* a d'abord attiré notre attention : il est complexe, multiple et délicat. Une simple étude technique ne nous dira pas pourquoi le développement de notre réseau routier n'a pas pu suivre dans la mesure correspondant à nos besoins, elle ne suffira pas non plus pour qu'un réseau moderne le remplace du jour au lendemain ; il faudra chercher à comprendre la raison de cet état de choses, analyser la situation et proposer des solutions techniques, administratives, financières et budgétaires telles que la création d'un réseau moderne réadapté soit possible.

Une commission des routes a été formée et a commencé sa vie dans le groupe, puis devant l'importance du problème et l'intérêt apporté par nos collègues architectes, cette commission a été complétée et reprise par la section elle-même.

Un rapport sera présenté par cette commission qui précisera les problèmes que nous avions entrevus : collaboration plus poussée avec les bureaux privés tant pour les études d'ensemble que de détail, étude de normes de construction, groupement de toutes les recettes et dépenses concernant les routes et le trafic routier en un compte indépendant, clair et simple, mise sur pied d'un programme à longue échéance et études financières adéquates.

Des discussions publiques et privées, des articles de presse au sujet de l'*Exposition nationale de 1964* nous ont engagés à préparer pour tous les ingénieurs une séance de présentation des quatre projets connus. Les ingénieurs ont pu ainsi se documenter avant l'Assemblée extraordinaire de la section du 11 décembre écoulé.

Les études entreprises dans le cadre du *Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie* nous ont aussi occupés pendant quelques séances ; le groupe vaudois s'est chargé en particulier de l'étude des conditions de réalisation d'un *stage des ingénieurs civils* pendant les études et d'autre part de préparer un rapport sur la *formation des ingénieurs après les études.* Deux commissions sont en travail sous les présidences de MM. Dubochet et Petitpierre.

Le temps disponible ne nous a pas permis de débattre encore en assemblée le projet de brochure du Groupe des ingénieurs de l'industrie sur l'*introduction des ingénieurs dans l'entreprise et les problèmes humains qui en découlent.*

Le groupe prévoit pour cet automne un cycle de trois ou quatre conférences sur un sujet d'actualité ou d'intérêt général, probablement sur l'électronique moderne et l'automation dans l'industrie ou sur les problèmes de rentabilité en technique.

Comme par le passé, le groupe a été consulté par le président de la section sur divers problèmes courants : candidatures discutables, communiqué à la presse (effondrement de la rue de l'Ale), réintégration, demande de la Direction des Gymnases cantonaux d'un conférencier devant présenter la profession d'ingénieur aux candidats bacheliers.

Rappelons enfin que le Groupe des ingénieurs est ouvert à tous les ingénieurs S.V.I.A. ; il suffit de présenter une demande au Comité du groupe ou à son président ; les études en cours ne peuvent que bénéficier de la venue de nouveaux membres.

Groupe des ingénieurs
Le président :
PIERRE MEYSTRE.

Rapport d'activité du Groupe des architectes

Une première constatation liminaire s'impose :

L'effectif de nos membres a beaucoup augmenté au cours de cette année.

C'est principalement l'entrée dans notre association de

nombreux jeunes confrères diplômés de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne qui explique cette forte et assez soudaine augmentation, particulièrement marquée ces derniers mois.

Si les architectes de l'E.P.U.L. ne constituent pas encore la majorité des membres de notre groupe, leur nombre représente toutefois la majorité aux séances ordinaires du groupe ; c'est dire qu'ils prennent un intérêt et une part toujours plus grands à la vie de notre société.

Ce fait très réjouissant, qui est aussi un fait nouveau, est riche des conséquences les plus diverses et les plus déterminantes pour l'activité du groupe des architectes.

C'est un fait nouveau en ce sens que, par le passé, les architectes les plus jeunes s'abstenaient souvent pendant plusieurs années de demander leur admission au groupe. C'est aussi un fait réjouissant puisqu'il atteste que le travail en profondeur entrepris par le groupe depuis quelques années porte des fruits mérités.

Malgré mon désir de ne pas allonger ce rapport, je ne rendrais pas justice à ceux de nos membres qui ont fait ce travail et permis ce succès si je ne leur exprimais la reconnaissance de tout le groupe pour leurs efforts patients.

Il m'est agréable de relever que le Groupe des architectes a compté pendant l'exercice écoulé sept commissions dont aucune n'a chômé.

C'est au sein de ces commissions que s'élabore la vraie substance qui est à la base de notre vie de société.

Travail parfois discret, c'est alors la phase de préparation, parfois plus visible, c'est alors l'action extérieure.

Mais travail utile, éminemment puisqu'il assure à notre groupe une constante adaptation aux circonstances extérieures et qu'il le maintient dans l'actualité, dans la vie.

Bien que je ne veuille pas ici évoquer le travail fait au sein de nos diverses commissions, il en est une dont je ne puis me dispenser de parler.

C'est la commission dite « de la défense de la profession ».

Elle a tenu une vingtaine de séances au cours de l'exercice écoulé et fourni un travail très considérable.

L'importance prépondérante de cette commission dont l'activité embrasse à vrai dire la plupart des problèmes qui nous préoccupent l'a mise très en vedette.

Et chacun sait qu'il n'y a que celui qui ne fait rien qui n'est jamais critiqué.

La simple énumération des thèmes étudiés :

Problème des concours,
Direction de l'urbanisme,
Urbanisme intercommunal,
Politique foncière lausannoise, etc., etc.,

thèmes dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont épineux, laisse entrevoir que notre vaillante commission ne craint aucune difficulté.

Je pense personnellement que c'est en grande partie ce courage et ce sérieux qui nous valent l'heureux afflux de jeunes membres que j'ai mentionné plus haut.

J'ai beaucoup parlé des jeunes confrères du groupe, j'ai dit notre satisfaction à les voir se joindre à nous et participer à nos travaux.

Que les moins jeunes ne m'en veuillent pas si j'insiste sur le rajeunissement un peu soudain de notre effectif.

C'est qu'en réalité cette évolution a donné au groupe un visage nouveau qui, à mon sens, est le fait le plus caractéristique de l'exercice écoulé.

Aucun organisme, en effet, ne peut absorber incontinent un rapport considérable de substance nouvelle : il lui faut très naturellement un temps d'acclimatation.

Nous en sommes exactement à cette phase du processus d'adaptation.

Et, si l'on considère que c'est au cours de cette période où notre Groupe des architectes cherche une stabilité nouvelle et une cohésion plus grande qu'il a eu à se préoccuper d'un problème dont on conçoit qu'il passionne notre société, je veux parler de l'Exposition nationale de 1964, on peut se faire une idée de l'animation de nos débats.

Voici jour pour jour une année que le problème de l'Exposition nationale est entré dans les préoccupations de notre groupe.

Je souhaite personnellement qu'il puisse rester un des grands sujets d'enthousiasme de la S.I.A., car il offre à notre société une occasion exceptionnelle de manifester sa vitalité. Et cette vitalité est grande comme est large le champ d'action nouveau qui nous est ouvert.

C'est sur cette note de confiance et d'espoir que je désire conclure.

Lausanne, le 25 mars 1957.

Groupe des architectes
Le président :
JEAN-PIERRE CAHEN.

Rapport du Conseil paritaire des ingénieurs S.V.I.A.

Pendant l'année écoulée, aucun conflit, aucune demande de renseignements n'ont été présentés au Conseil paritaire.

Notre conseil a pris connaissance avec intérêt de la décision de l'Assemblée générale extraordinaire S.V.I.A. du 11 décembre 1956 relative à la création d'un Conseil paritaire cantonal groupant les représentants de la S.V.I.A., de l'U.T.S. et de la Société des dessinateurs.

Conformément à l'article 7 de nos statuts, nous nous tenons à disposition du président de la S.V.I.A. pour toutes études ou démarches pouvant faciliter la bonne marche de ce nouvel organisme ; de même, s'il le juge souhaitable, pour y compléter la représentation de la S.V.I.A. et ainsi participer à l'activité de ce nouveau conseil.

Pour la période bisannuelle en cours, le Conseil paritaire des ingénieurs S.V.I.A. est constitué comme suit :

Délégation des employeurs :
Membres : MM. Knobel, Mathys et Roubakine.
Suppléants : MM. Stucky et Nicollier.

Délégation des employés :
Membres : MM. Abetel, Kugler et Rossetti.
Suppléants : MM. Torrione et Preisig.

Le *président* est M. Rossetti, Charmontel 7, Prilly.

Pour le Conseil paritaire S.V.I.A.
Le président :
M. ROSSETTI, ingénieur.

Commission S.V.I.A. de la « Série de prix »

La septième édition de la *Série de prix S.V.I.A-F.V.E.*, 1956-1957, est sortie de presse le 8 décembre 1956.

Elle compte 1048 pages, donnant les prix d'unité de 29 corps de métier en 4980 articles, dont certains donnent jusqu'à 240 prix, plus des renseignements sur les lois, normes S.I.A., calculs de résistance, listes de membres S.V.I.A. et F.V.E.

Réunissant les maîtres carriers de toute la Suisse, la commission est arrivée à grouper en deux tableaux les prix de fourniture, pose et travail de la pierre de taille massive, d'une part, des placages et dallages en pierre naturelle d'autre part, permettant de voir d'un seul coup d'œil les manières possibles de terminer ce matériau de choix, avec le coût qu'elles entraînent. Et si certains prix manquent encore, l'effet de la concurrence nous les donnera assurément pour l'édition prochaine.

L'industralisation de la menuiserie a nécessité de compléter ce chapitre par l'indication de l'échelle dégressive des prix des fenêtres selon le nombre de pièces semblables. Ce travail sera poursuivi pour les portes.

Les autres chapitres ont subi la révision habituelle des prix et la modernisation des textes par suppression de produits tombés en désuétude, et adjonction de nouveaux ayant fait leurs preuves.

Les comptes de l'édition ont été vérifiés par deux de nos membres, M. Piguet pour la S.V.I.A., M. Chastellain pour la F.V.E. Ils présentent un bénéfice net de 14 514 fr. réparti comme suit : 2904 fr. à un fond de réserve (qui atteint 11 898 fr.) et 5805 fr. à chaque société.

L'édition prochaine, 1958-1959, sera étudiée dès l'automne. Pour qu'elle puisse continuer à remplir son rôle, elle doit garder son actualité. Chaque membre devrait donc prendre à cœur de transmettre ses critiques et suggestions à vos représentants membres de la commission, à votre serviteur, ou à MM. Raach, architecte ou Panchaud, ingénieur, que je remercie ici pour leur dévouement.

Le président de la Commission permanente
de la « Série de prix » :
G. LERCH, architecte S.I.A.

Rapport de la commission instituée en vue d'examiner la question de la création d'un Technicum vaudois [1]

A la dernière assemblée générale de la S.I.A., le 16 mars 1956, j'avais conclu le bref rapport à ce sujet en disant que le problème était momentanément mis de côté. En effet, le Conseil d'Etat vaudois avait pris une décision négative après une première enquête. Depuis lors, la situation n'a pratiquement pas changé ; cependant, j'ai entendu dire que certains milieux politiques se préoccupaient de lancer une initiative en faveur de la création d'un Technicum vaudois. C'est là un sujet qui, évidemment, est favorable à la propagande politique mais qui ne nous concerne donc, sous cet angle, pas encore.

Je me permets toutefois d'émettre une opinion personnelle qui est la suivante :

La S.I.A., et tout particulièrement la section vaudoise, est l'association qui a le devoir de défendre tout spécialement notre Ecole polytechnique de Lausanne. C'est la S.I.A. qui, en collaboration par exemple avec l'A^3 E^2 PL, est la mieux placée pour connaître et défendre les intérêts de notre Ecole polytechnique. Tant que notre Ecole polytechnique de Lausanne sera une faculté de notre Université cantonale, c'est-à-dire que son coût sera essentiellement à la charge du canton, nous ne pourrons pas nous désintéresser des répercussions que pourrait avoir la charge d'un Technicum vaudois. C'est sous cet angle que j'aimerais demander à l'assemblée de ce jour de libérer de son mandat la commission chargée de se préoccuper du Technicum vaudois mais, par contre, de se préoccuper d'une commission chargée de soutenir l'Ecole polytechnique de Lausanne.

Le président de la Commission :
M. Renaud, ingénieur.

Commission de l'admission des géomètres à la S.V.I.A. [2]

Plusieurs demandes d'admission ont été présentées par des géomètres au comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ces dernières années.

Le précédent comité, estimant qu'il fallait examiner le problème dans son ensemble a proposé, lors de l'assemblée générale ordinaire de 1956, de nommer une commission formée de : M. Vittoz, ingénieur, de M. Roux, architecte, et de votre serviteur, chargée de présenter un rapport sur le principe de l'admission des géomètres à la S.V.I.A. C'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous lire aujourd'hui.

Précisons d'emblée que nous ne parlerons ici que des géomètres issus d'une école polytechnique.

Le problème de l'admission des géomètres au sein de la S.V.I.A. se présente sous plusieurs aspects. L'opinion des membres de la Société, que nous avons consultés à ce sujet, varie énormément, plus particulièrement chez les ingénieurs civils qui ont le plus souvent affaire aux géomètres soit comme collaborateurs, soit plus souvent comme concurrents. Quoi qu'il en soit, nous pensons que seuls deux aspects du problème doivent être retenus et examinés :

1° L'aspect statutaire.

2° La S.V.I.A. a-t-elle un intérêt quelconque à admettre des géomètres ?

Examinons d'abord le premier aspect.

La Société vaudoise (S.V.I.A.) est une section de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S.I.A.). Elle est donc régie d'abord par les statuts suisses et ensuite par les statuts de section.

Au chapitre 3, article 4, les statuts suisses disent ceci :

La Société se compose de membres ordinaires, de membres correspondants et de membres honoraires.

a) *Peuvent faire partie de la Société en qualité de membres ordinaires, les architectes et les* ingénieurs, *civils, mécaniciens, électriciens, ruraux, topographes, forestiers, chimistes* et, dans certains cas particuliers, *des spécialistes de professions apparentées ayant fait des études supérieures complètes. A titre exceptionnel, des spécialistes n'ayant pas fait d'études supérieures ou ayant subi une formation différente peuvent également être reçus comme membres ordinaires, si leur activité témoigne de sérieuses capacités techniques ou artistiques et s'ils possèdent une culture générale suffisante.*

Le texte est donc clair : *dans certains cas particuliers* les géomètres, qui sont des spécialistes, qui exercent une profession apparentée à celle des ingénieurs et qui ont fait des études supérieures complètes, peuvent être admis au sein de la Société suisse.

Nous rappelons également l'article 5 des statuts, qui dit :

Tout candidat à la Société doit demander en même temps son admission dans une section, pour autant que son domicile lui permet d'assister aux séances de celle-ci. Il doit être présenté au président de cette section par deux membres qui appuieront sa candidature. L'admission est prononcée par le Comité central sur la proposition de la section.

C'est donc le Comité central qui décide en dernier ressort. Nous ne saurions donc, nous Section vaudoise, prendre de décisions qui aillent à l'encontre des statuts ou de l'avis du Comité central.

A ce propos, nous rappelons le texte d'une lettre du Secrétariat central de la S.I.A., datée du 9 juillet 1954, répondant à une demande de M. Burdet, ancien président de la S.V.I.A., au sujet de l'admission d'un géomètre. Cette lettre du Secrétariat central disait entre autres ceci :

Le Comité central a, ces dernières années, examiné à plusieurs reprises les cas de demandes d'admission de géomètres et établi la règle qu'un géomètre diplômé de l'E.P.U.L. peut être admis à la S.I.A. s'il a passé l'examen fédéral de géomètre du registre foncier ou *s'il exerce depuis cinq ans au moins la profession d'une manière convenable.*

Le Comité central a déjà admis à la S.I.A. plusieurs géomètres répondant à ces conditions...

Le Comité central interprète donc les statuts dans un sens favorable à l'admission des géomètres. Les conditions admises peuvent paraître trop peu sévères ; elles sont en tout cas assez vagues, la phrase « exercer la profession d'une manière convenable » ouvrant la porte à toutes les interprétations.

Avant d'examiner le problème à la lumière des statuts vaudois, il nous a paru intéressant de connaître l'opinion des autres sections cantonales de la S.I.A.

Rappelons que ce problème se pose également en Suisse allemande, car l'Ecole polytechnique fédérale a remis jusqu'en 1942 des diplômes de géomètres à des candidats ayant suivi cinq semestres de cours. Depuis cette date, les études ont été portées à sept semestres et l'E.P.F. attribue des diplômes de Vermessungsingenieur (ingénieur topographe) et de Kulturingenieur (ingénieur rural).

Sur les dix-huit sections cantonales consultées, quinze ont répondu, Argovie, Fribourg et Soleure s'étant abstenues.

Les réponses des sections peuvent toutes se classer, à deux exceptions près, dans deux catégories :

1re catégorie : la demande d'admission du candidat géomètre est examinée par deux membres et si celui-ci est diplômé d'une école polytechnique et qu'il a suffisamment de pratique, sa candidature est admise.

2e catégorie : aucune demande d'admission de géomètre n'a été présentée à ces sections, mais elles estiment que si le candidat est diplômé d'une école polytechnique, sa candidature peut être sans autre admise.

Les deux exceptions concernent :

— La section valaisanne, qui n'a jamais reçu de demande car les géomètres valaisans sont groupés dans une section indépendante de la S.I.A. ; le problème ne se pose donc pas.

— Et la section de Baden, qui n'a pas reçu de demande mais qui admettrait les candidatures de géomètres diplômés d'une école polytechnique, à condition qu'ils soient admis à la S.I.A. avec la mention de « géomètres » et non pas d'ingénieurs.

Nous constatons donc que le Comité central et la grande majorité des sections cantonales interprètent de la même manière les statuts. La Section vaudoise, qui a le privilège d'avoir dans son canton une école polytechnique, ne saurait à notre avis faire autrement.

Nous retenons pourtant l'opinion de la section de Baden, en ce sens que si un géomètre était admis à titre exceptionnel au sein de la S.I.A., il ne saurait en aucun cas se prévaloir du titre d'ingénieur et que la mention de son appartenance à notre société ne pourrait être faite que par exemple sous la forme de « géomètre membre de la S.I.A. »

Si nous revenons aux statuts vaudois, nous constatons que les conditions requises pour être membre de la S.V.I.A. sont celles admises par les statuts suisses. Nous lisons en effet à l'article 7 :

[1] Ce rapport appelle une décision de l'assemblée générale du 14 juin.
[2] Ce rapport appelle une décision de l'assemblée générale du 14 juin.

Peuvent faire partie de la S.V.I.A. en qualité de membres ordinaires les architectes et les ingénieurs diplômés d'une école polytechnique suisse, d'une école suisse de rang universitaire ou d'une école étrangère reconnue équivalente.

A titre exceptionnel, peuvent être également admis à faire partie de la Société des spécialistes de professions apparentées ayant fait des études supérieures complètes, ou des candidats n'ayant pas fait d'études supérieures complètes si leur activité témoigne à la fois d'une culture générale suffisante et de capacités techniques ou de qualités artistiques remarquables.

Il n'y a donc, aussi bien dans les statuts suisses que dans les statuts vaudois, rien qui s'oppose à l'admission à titre exceptionnel de géomètres diplômés. Nous constatons de plus que la jurisprudence du Comité central et des autres sections cantonales est assez souple.

* * *

Examinons maintenant le deuxième aspect du problème, soit l'intérêt que présente pour notre société l'incorporation de géomètres qualifiés.

Quelques géomètres du canton dirigent des bureaux privés relativement importants, employant des ingénieurs topographes ruraux qui sont ou peuvent être membres de la S.I.A.

Il est certain que ces bureaux travaillent dans des domaines voisins et quelquefois concurrents de ceux des ingénieurs civils ; il est non moins certain que, par leur situation politique et sociale notamment dans certaines petites agglomérations et auprès de l'administration cantonale, les géomètres occupent une situation privilégiée qui fait qu'ils sont presque toujours mieux placés pour concurrencer, avec plus ou moins de bonheur il est vrai, les ingénieurs civils. C'est un fait que l'on peut regretter mais que la S.I.A. pourra difficilement empêcher.

Nous pensons notamment aux projets de routes secondaires, de canalisations, de correction de petits cours d'eau, en un mot du génie rural.

Ne vaut-il pas mieux rencontrer dans notre société les meilleurs d'entre eux pour discuter franchement d'une répartition équitable du travail et d'une tarification logique, car c'est surtout dans ce domaine que les géomètres nous font une concurrence que quelques-uns estiment déloyale.

A propos de tarif, que l'on nous permette d'ouvrir une parenthèse.

D'aucuns prétendent que les géomètres cherchent à faire partie de la S.I.A. uniquement pour étayer une demande d'augmentation de tarifs auprès de l'administration cantonale. Et si cela était ? Un concurrent pratiquant les mêmes tarifs qu'un ingénieur civil mais ayant une formation incomplète dans ce domaine est beaucoup moins dangereux.

Quelle que soit la définition que l'on donne au mot d'ingénieur, définition qui varie selon les pays (rappelons à ce propos le problème des techniciens suisses qui à l'étranger seraient appelés ingénieurs), nous pensons que, si les géomètres avec la formation qu'ils reçoivent actuellement à l'E.P.U.L. ne sauraient prétendre au titre d'ingénieur tel que nous l'entendons, ils travaillent dans un domaine qui est tellement proche du nôtre qu'il y aurait intérêt pour nous, Société des ingénieurs et des architectes, d'en admettre quelques-uns à titre exceptionnel.

* * *

De toute façon, quel que soit l'aspect subjectif de la question sur lequel nous pourrions discuter interminablement, nous pensons que nous devons nous en tenir aux statuts dans leur lettre et dans leur esprit. Pouvons-nous d'ailleurs faire autrement, puisque nous ne sommes qu'une section de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ?

* * *

Mais il est temps de présenter la conclusion de notre étude. Considérant :

— que le Comité central admet sous certaines conditions les géomètres diplômés de l'E.P.U.L. ;

— que la grande majorité des sections cantonales les admet ou les admettrait également sous des conditions semblables ;

— que les géomètres diplômés de l'E.P.U.L. sont, au sens des statuts, « des spécialistes de professions apparentées ayant fait des études supérieures complètes » mais qu'il ne peut s'agir que de cas exceptionnels,

nous constatons que, conformément aux statuts, les géomètres diplômés d'une école polytechnique peuvent présenter leur candidature à la S.V.I.A.

Comme les autres candidatures exceptionnelles, celles-ci devraient être soumises au groupe des ingénieurs qui donne son préavis.

Nous ajoutons que le fait d'appartenir à la S.V.I.A. suppose l'observation stricte des statuts, donc des tarifs, qu'il ne donne pas aux géomètres le droit de porter le titre d'ingénieur et que cette appartenance devrait être indiquée sous la forme « géomètre membre de la S.I.A. ».

Lausanne, le 22 mars 1957.

R.-H. Lambert, président de la Commission.

Commission du Contrat collectif S.V.I.A.

A la suite de la première séance de la Commission d'étude du contrat collectif, en juillet 1956, avec les représentants de la Société des dessinateurs et techniciens et de l'Union technique suisse, il a été proposé à l'assemblée générale de la S.V.I.A. du 11 décembre dernier, la création d'un conseil paritaire officieux, chargé de continuer l'étude des problèmes intéressant les trois associations. L'assemblée générale a approuvé cette proposition.

En conséquence, une nouvelle séance commune a eu lieu le 23 janvier dernier, avec la présence de onze délégués, d'un secrétaire des groupements patronaux, M. Seilaz, et sous la présidence de M. Jaccottet.

Au cours des entretiens, engagés dans un esprit de compréhension et de parfaite bonne volonté, les délégués des trois associations ont déclaré leur accord quant à la création immédiate d'une commission paritaire S.V.I.A.-U.T.S.-S.D.T.

Elle se compose de :

6 délégués de la S.V.I.A. : MM. Brugger, Curchod, Jaccottet, d'Okolski, Roubakine, Seilaz.
4 délégués de l'U.S.T. qui seront désignés ultérieurement.
4 délégués de la S.D.T. : MM. Duplan, Galland, Strahm et Tavernay.

Selon les exigences des travaux de la commission, les délégations pourront être élargies ou réduites.

Les buts de son activité ont été définis comme suit :

1. Etude des relations de travail entre les dessinateurs et techniciens et leurs employeurs, propriétaires de bureaux techniques. Examen des sujets de contestation les plus fréquents, élaboration de normes établissant les usages de la branche.
2. Création d'institutions communes.
3. Conciliation en cas de litige.

Les frais d'administration (convocations, circulaires, procès-verbaux, etc.) seront répartis à parts égales entre les trois groupements.

Il a été décidé de faire connaître la commission en qualité d'organe de conciliation, par des communiqués aux revues professionnelles et à la presse en général et aux divers offices appelés à connaître des conflits de travail. Si de tels conflits lui étaient soumis, elle serait en mesure, par l'expérience, de déceler les sujets de contestation les plus fréquents et de rechercher des solutions satisfaisantes.

La commission a abordé ensuite dans un large débat l'*examen de quelques aspects des conditions de travail*, en particulier :

Le paiement du salaire en cas de service militaire et de maladie, et le problème des vacances payées.

Elle a décidé de procéder sur ces points à une consultation générale des propriétaires de bureaux d'architectes et d'ingénieurs dans le canton.

Les délégués de la S.V.I.A. ont retiré de ces entretiens la conviction renouvelée de leur utilité pour le bien des rapports entre patrons et employés.

Pour la Commission du Contrat collectif :
E. d'Okolski, architecte.

Commission pour l'étude du programme d'enseignement à l'Ecole complémentaire professionnelle

(Dessinateurs en bâtiments)

En été 1955 déjà, le programme normal d'enseignement pour les dessinateurs en bâtiments, établi par l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail a été examiné par les maîtres de l'E.C.P. et par les représentants des architectes et des dessinateurs au Conseil de l'Ecole.

Les vœux suivants ont été émis à la suite des expériences faites au canton de Vaud :

1. Enseignement du dessein artistique indispensable.
2. Enseignement parallèle de la technologie et du dessin de construction.
3. Introduction des sciences appliquées au bâtiment (physique, chimie et mécanique élémentaires).
4. Maintien de l'esquisse et de l'enseignement du métré en quatrième année.

Au cours de l'année 1956, le Conseil de l'Ecole a chargé M. Perrelet, membre du Comité de direction de l'Ecole complémentaire, de réunir quelques architectes de la S.V.I.A. pour établir un programme définitif sur la base des désirs exprimés en 1955. Ainsi est née la Commission pour l'étude du programme d'enseignement des dessinateurs en bâtiment à l'E.C.P.

Cette commission s'est réunie à trois reprises au cours de l'exercice, pour définir dans les grandes lignes le programme d'enseignement et donner des directives à trois de ses membres chargés de la mise au point. Un texte provisoire a été remis en février pour examen à M. Jaton, directeur de l'E.C.P. La commission va donc être appelée prochainement à se prononcer.

Lors de la dernière séance il a été également prévu d'étudier un cours de construction à l'usage des apprentis.

Pour la commission :
J. Perrelet, architecte.

Commission pour la réforme du programme d'enseignement des dessinateurs en génie civil à l'Ecole complémentaire professionnelle

La très forte augmentation du nombre des apprentis dessinateurs en génie civil dûe au développement considérable des bureaux d'études techniques et le problème de la refonte de l'enseignement à l'E.C.P. pour cette section ont incité la S.V.I.A. à former une commission destinée à étudier le problème de l'enseignement à l'école et chez les patrons, ceci en plein accord avec M. Jaton, directeur de l'E.C.P. à Lausanne, seule école dans le canton à assurer des cours pour les dessinateurs en génie civil avec une annexe à Vevey pour la spécialité de la construction métallique.

La Commission paritaire est constituée de six ingénieurs civils provenant des trois domaines du génie civil : travaux publics, béton armé et construction métallique.

Elle s'est donné pour tâche :

— d'étudier les bases légales actuelles de l'apprenti ;
— d'établir et de limiter la liste des connaissances que la majorité des bureaux d'ingénieurs croit pouvoir exiger d'un dessinateur diplômé ;
— de répartir les différentes matières à enseigner entre les patrons et l'E.C.P., compte tenu de la diversité inévitable des spécialités pratiquées dans les divers bureaux d'ingénieurs et du temps limité dont dispose l'E.C.P.

Le résultat des travaux de la commission a été communiqué au directeur de l'E.C.P. avec lequel elle discutera, le cas échéant, les conclusions auxquelles elle est arrivée, ainsi qu'au service de la formation professionnelle et à la commission d'apprentissage.

La commission est unanime à affirmer que le programme d'apprentissage des dessinateurs doit être réduit à un minimum pratique pouvant être enseigné avec succès à tout apprenti d'intelligence moyenne et qu'il appartient aux bureaux d'ingénieurs de spécialiser plus tard les dessinateurs diplômés selon leurs aptitudes professionnelles.

D'autre part, elle estime souhaitable de supprimer du programme actuel d'enseignement certaines matières paraissant superflues (telles que la physique, mécanique, chimie et droit commercial), au profit des autres matières professionnelles jugées essentielles.

Le directeur de l'E.C.P. a, par ailleurs, exprimé le désir que la S.V.I.A. participe au choix des professeurs non permanents enseignant les matières professionnelles sous forme de propositions. Ce qui a été fait en automne 1956 pour la nomination de deux professeurs, ingénieurs civils de notre section.

La commission s'est également occupée de la représentation de la S.V.I.A. au Conseil de l'E.C.P. comme le pérvoit les statuts afin d'assurer une collaboration utile pour une meilleure préparation à la profession de dessinateur en génie civil.

Le président :
J.-C. Piguet, ingénieur.

Commission du tarif d'honoraires des ingénieurs civils de la S.I.A.

La Commission du tarif d'honoraires des ingénieurs civils a poursuivi son activité au cours de l'année qui vient de s'écouler, conformément à ses statuts. Elle s'est occupée de toutes les demandes relatives à l'application de tel ou tel article de notre tarif d'honoraires. Certaines de ces demandes ont un caractère général et elles sont discutées en commission, alors que d'autres relèvent d'une simple application du tarif et elles peuvent être liquidées directement par le président ou un autre membre de la commission.

Il n'est pas inutile de signaler ici qu'une nouvelle édition du Règlement et tarif d'honoraires des ingénieurs civils a paru l'année dernière. Certaines modifications de l'édition de 1951 ayant été approuvées par l'Assemblée des délégués qui eut lieu à Genève au printemps dernier, figurent dans la nouvelle édition.

Il s'agit avant tout de la revision du tarif B que vous connaissez sans doute. Une autre modification concerne le texte de l'article 20 qui définit la manière de calculer les honoraires de l'ingénieur lors de la répétition d'un même ouvrage. D'autres modifications encore ont été apportées à l'édition de 1951, si bien que nous conseillons à tous nos collègues d'acquérir dès maintenant la nouvelle édition du Règlement et tarif d'honoraires et de ne plus se servir que de celle-là.

Comme vous le savez, une sous-commission des routes a été créée en 1955. Elle a pour but d'étudier toutes les questions d'honoraires concernant les études et l'exécution des projets de route. Cette sous-commission n'a pas siégé ces temps derniers. Elle se réunira au début du mois d'avril et nous faisons ici le vœu qu'elle puisse sans trop tarder déposer des conclusions utiles à tous les ingénieurs qui s'occupent de projets et de travaux de route.

Lausanne, le 26 mars 1957.

A. Breguet, ingénieur S.I.A.
Membre de la Commission
du tarif d'honoraires des
ingénieurs civils de la S.I.A.

Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie de la S.I.A.

Depuis le rapport présenté à la dernière assemblée de la S.I.A., section vaudoise, le 16 mars 1956, le Comité du Groupe des ingénieurs de l'industrie a tenu huit séances et une assemblée générale.

Je rappelle que ce comité se compose de douze membres qui représentent les principales sections de la S.I.A. La section vaudoise y est représentée par moi-même et le délégué du Comité central est M. Cosandey, professeur.

Les séances du comité ont eu lieu en général à Zurich (quatre séances), toutefois deux séances ont été tenues à Berne et une à Sainte-Croix ; l'assemblée générale ainsi qu'une séance de comité ont eu lieu à Aarau.

Résumé des sujets traités :

1. *Formation commerciale*

Une proposition a été transmise à l'Ecole polytechnique de Zurich et à l'Ecole polytechnique de Lausanne pour attirer l'attention de la direction sur l'intérêt de se préoccuper de la formation commerciale de nos ingénieurs en organisant des conférences données si possible par des personnes, ingénieurs ou commerçants, d'entreprises privées.

2. *Stages pratiques*

Les enquêtes menées ont eu déjà un résultat pratique puisque l'Ecole polytechnique a raccourci de neuf à six mois le stage pratique obligatoire.

3. *Propagande*

Une commission se préoccupe spécialement de ce problème de propagande générale et ceci, en liaison avec le problème de la revue ou du bulletin S.I.A.

4. *Relève d'ingénieurs*

Ce problème, comme vous le savez, est devenu d'actualité et préoccupe passablement les autorités et les entreprises privées. Il ne concerne pas uniquement la relève des ingénieurs mais aussi le souci du personnel technique qui fait défaut.

5. *Information pour futurs ingénieurs*

En relation avec la relève des ingénieurs, il faut signaler l'intéressante initiative de la section genevoise qui a été communiquée aux autres sections. Il s'agit d'organiser des séances d'information dans les gymnases afin d'orienter les élèves sur les possibilités de la carrière d'ingénieur [1].

6. *GAMEI*

Notre comité s'est préoccupé à plusieurs reprises de cette société plus ou moins concurrente à la S.I.A., formée essentiellement de jeunes ingénieurs du Poly de Zurich qui estiment que la S.I.A. ne défend pas suffisamment leurs intérêts.

7. *Organisation des cadres*

Il s'agit là d'un problème qui préoccupe plus la Suisse romande que la Suisse allemande. Certaines sections sont en train de l'étudier.

8. *Formation après les études*

Pour terminer, je signale la question assez vaste du perfectionnement de la formation de l'ingénieur après son diplôme. Ce problème a été entrepris par la section de Zurich, d'une part, et par la section vaudoise, groupe des ingénieurs de l'industrie, d'autre part.

Comme vous pouvez le constater par ce bref résumé des sujets étudiés par le Comité du Groupe des ingénieurs de l'industrie, ce ne sont pas les problèmes qui font défaut et je crois pouvoir vous assurer que ce comité œuvre d'une façon favorable aux intérêts et au prestige de la S.I.A.

Le délégué de la section
au Comité du Groupe suisse :
RENAUD.

Commission cantonale vaudoise du logement

Au cours de mon rapport de l'an passé, j'ai abordé les différents problèmes du logement tels qu'ils se présentent dans le canton de Vaud.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que cette activité réjouissante s'est poursuivie, mais en même temps je dois vous informer que les crédits sur lesquels cette activité a été basée sont actuellement épuisés et que leur renouvellement pose des problèmes délicats sur lesquels le Grand Conseil sera appelé à se prononcer.

Des faits nouveaux se sont toutefois produits qui laissent envisager, pour une échéance qu'il est malaisé de déterminer, une action fédérale d'encouragement à la construction de logements. En effet, le chef du Département fédéral de l'économie publique a chargé, au début de l'an passé, la Commission fédérale du contrôle des prix d'une étude de l'ensemble du problème du logement économique en Suisse.

Comme j'ai eu le privilège de fonctionner en qualité d'expert de la sous-commission qui s'est penchée sur ce problème, vous me pardonnerez certainement de profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour sortir du cadre strictement vaudois et pour vous parler brièvement du problème du logement, tel qu'il se présente en Suisse aux yeux des architectes.

L'urgence avec laquelle il se pose en Suisse est peut-être moins tragique qu'en d'autres pays ; il n'est pas moins surprenant de devoir constater qu'en pleine période de prospérité, un pays au niveau de vie aussi élevé ne les a pas résolus d'une façon plus satisfaisante. Les solutions se ne trouvent en effet pas aisément dans un pays fractionné par des frontières administratives si nombreuses. C'est dans de tels cas que peuvent intervenir utilement les associations nationales comme la S.I.A., qui sont souvent les seules à franchir les barrières cantonales.

Parmi les problèmes du logement, celui de l'abaissement du coût de la construction par les moyens de la coordination et de la rationalisation a notamment toujours préoccupé les architectes.

A diverses reprises, la S.I.A. a exprimé l'avis qu'une coordination était nécessaire entre les offices du logement des principaux cantons et des principales villes pour éviter le gaspillage des crédits ou des matériaux, la dispersion des efforts, le manque de profit des expériences.

C'est ainsi qu'une première fois, la Commission S.I.A. pour la rationalisation de la construction s'était adressée au Département fédéral de l'économie publique à Berne pour l'inviter à accorder un important crédit pour des études systématiques à entreprendre dans ce domaine à l'image de ce qu'accomplissent tous les pays qui nous entourent. Cette requête avait été écartée, la Confédération constatant que le problème du logement était du ressort des cantons.

Par la suite, au début de 1955, devant l'activité grandissante des organes et institutions internationales en matière de logement, la S.I A. prit une nouvelle initiative en convoquant une conférence de toutes les associations et institutions suisses en relations avec l'activité du bâtiment pour y discuter de la création d'un centre suisse du bâtiment chargé, à la fois, de l'indispensable coordination sur le plan national et de la liaison avec les organisations internationales.

La mise sur pied de ce centre, par la seule initiative des intéressés, se révélait cependant difficile. C'est la raison pour laquelle la S.I.A. se félicite aujourd'hui des conclusions du rapport que vient de publier la Commission fédérale du contrôle des prix sur les problèmes du logement économique. Elles confirment entièrement le point de vue déjà exprimé par la S.I.A. en lui donnant l'appui autorisé d'une instance fédérale.

Il ne nous reste plus qu'à formuler le vœu que le Conseil fédéral fera siennes les conclusions de la Commission du contrôle des prix et que l'année 1957 verra, sous l'impulsion d'un centre suisse du bâtiment, le début de cette coordination en matière de logement qui se développe aujourd'hui à l'échelle de l'Europe sans que nous ne la connaissions au niveau intercommunal.

[1] De telles séances d'information ont lieu régulièrement au Gymnase cantonal de Lausanne depuis longtemps. (Note du comité de la S.V.I.A.).

Délégation de la S.V.I.A. au sein du Comité d'initiative de l'Exposition nationale

Les délégués de la S.V.I.A. ont assisté aux séances du Comité d'initiative de l'Exposition nationale 1964 et à une autre séance du bureau.

Les premières séances ont été consacrées aux questions d'organisation.

Puis le bureau et le comité ont étudié les résultats des concours. Un rapport du Comité d'initiative sera publié prochainement à ce propos.

Le représentant des architectes de la S.V.I.A. ayant présenté lui-même un projet s'est abstenu de prendre part à l'examen des propositions faites au concours public.

Les deux représentants au Comité d'initiative estiment qu'ils pourraient faire œuvre utile en cherchant à créer un accord entre les auteurs des principaux projets.

A. SARRASIN, ingénieur.
E. VIRIEUX, architecte.

Aide aux réfugiés hongrois

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1956, un programme d'aide aux réfugiés hongrois, architectes, ingénieurs et dessinateurs, avait été ratifié sous la forme d'un parrainage de la S.V.I.A. et de prêts.

Un délégué du comité a eu plusieurs entrevues à ce sujet avec le chef de l'Office cantonal du travail qui s'était montré disposé à aiguiller vers nous les personnes qui auraient pu être prises en considération.

Le faible nombre de celles-ci, la forte demande en personnel et le système des contingentements cantonaux pour la répartition des réfugiés ont rendu notre action inutile,

tous les Hongrois ressortant à notre profession ayant été placés favorablement et sans difficulté, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Si notre aide matérielle s'est révélée superflue, par contre, nous pouvons aider à l'intégration de ces réfugiés par un soutien moral en les faisant participer à notre vie de société, ce dont nous nous préoccupons actuellement.

Le délégué du comité :
J.-C. Piguet.

Délégation de la S.V.I.A. au Comité de patronage du « Bulletin technique de la Suisse romande »

Le *Bulletin technique* a publié, en 1956, 462 pages rédactionnelles constituant le corps même du périodique. Si l'on fait abstraction des années 1953 et 1955 exceptionnellement favorables par la publication des travaux des anciens élèves des Ecoles polytechniques de Lausanne et de Zurich en des numéros spéciaux sortis de presse à l'occasion des fêtes du centenaire de ces écoles, le volume de notre périodique a dépassé l'année dernière celui de toutes les années précédentes.

A ces pages rédactionnelles il convient d'ajouter la publication en nombre accru de 202 (contre 169 en 1955) fiches de « Documentation générale », et de 369 (contre 199 en 1955) fiches de « Documentation du bâtiment » insérées dans les pages d'annonces et résumant une quantité d'articles parus dans la presse technique suisse et étrangère. Ces rubriques de Documentation sont rédigées avec la collaboration de la Bibliothèque de l'Ecole polytechnique de Lausanne et du Centre suisse de documentation (E.P.F.-E.P.U.L.-E.A.G.).

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule des Bulletins S.I.A. nos 8, 9 et 10.

La matière publiée en 1956 se répartit comme suit entre les diverses spécialités de nos professions :

Génie civil	36 %	(contre 40 % en 1955)
Mécanique, électricité, industrie	47 %	(contre 32 % en 1955)
Architecture	17 %	(contre 28 % en 1955)

Ainsi donc les ingénieurs mécaniciens et électriciens ont été nettement favorisés durant l'année 1956 au détriment principalement des architectes, malgré le numéro volumineux et coûteux en clichés consacrés aux Normes graphiques pour la préparation des plans d'urbanisme. La part des ingénieurs civils a également diminué mais dans une plus faible mesure. Cela s'explique aisément si l'on songe aux volumineux numéros spéciaux sortis de presse en été 1956, soit de deux numéros sur l'*Aviation*, remarquables par la variété des sujets traités et préparés par le correspondant de notre rédaction à Genève, M. Barro ; et deux numéros spéciaux, consacrés à la publication des conférences du cours organisé par l'Ecole polytechnique de Lausanne sur l'énergie nucléaire.

A vrai dire ces quatre numéros étaient susceptibles d'éveiller quelque intérêt également chez les architectes et les ingénieurs civils, la statistique précédente doit donc être interprétée avec prudence.

Il n'en reste pas moins que durant les prochains mois un effort devra être fait dans le sens d'articles plus nombreux en architecture. D'ores et déjà sont en préparation, en plus de la publication des résultats de divers concours, des numéros se rapportant à des constructions scolaires réalisées en Suisse romande.

L'orientation donnée, grâce en grande partie à la collaboration du correspondant genevois de la rédaction, tendant à faire paraître un plus grand nombre de numéros spéciaux, volumineux, consacrés à une matière d'actualité bien déterminée nous conduira en 1957 à sortir de presse un numéro sur les machines-outils et probablement un numéro sur l'outillage. Ces numéros susciteront peut-être auprès des lecteurs, ne touchant pas à l'industrie, moins d'intérêt que ceux qui viennent d'être consacrés, en 1956, à l'aviation et à l'énergie nucléaire ; ils doivent par contre attirer dans une plus grande mesure l'attention des annonceurs et être sur le plan financier une charge moins lourde pour le *Bulletin technique* du fait du volume de la publicité qui pourra être acquise.

Dans le domaine du génie civil nous avons eu et aurons, durant l'année à venir, l'avantage de pouvoir compter sur des contributions de grande valeur émanant entre autres de milieux des Ecoles polytechniques de Zurich et de Lausanne.

Signalons ici que pour accroître sans cesse le volume de la documentation fournie à nos lecteurs indépendamment de la matière publiée dans les articles de fond et en plus des rubriques de Documentation générale et de Documentation du bâtiment déjà signalées, nous nous efforçons de donner un grand nombre (132 en 1956), sous la rubrique « Bibliographie », des comptes rendus de volumes techniques ou d'architecture ; nous bénéficions pour cela de la collaboration de M. E. Schnitzler, bibliothécaire en chef de l'E.P.U.L.

Nous croyons en outre que les textes de caractère semi-commercial, qui paraissent en fin de numéros, sous la rubrique « Nouveautés — Informations diverses » et se rapportant pour une part à la photographie publicitaire de le page couverture, présentent également un intérêt incontestable.

Notons encore qu'en accord avec les Annonces Suisses la rubrique des annonces relative aux places à repourvoir et aux offres de service a été notalement développée.

Sur le plan financier les charges du *Bulletin technique* ne cessent de croître, comme celles de tous les périodiques et journaux, par effet de l'augmentation des prix d'impression, de papier et de clichés. (De telles augmentations, assez importantes sont notamment intervenues en janvier 1956 et en décembre 1956.)

Malgré cela le volume du périodique croît d'année en année ; cette progression ne sera possible encore à l'avenir que si augmentent parallèlement les recettes par annonces (ressources principales) et les recettes par abonnement. En ce qui concerne les annonces le volume de celles-ci augmente régulièrement grâce à l'essor industriel exceptionnel actuel ; en ce qui concerne les abonnement le chiffre est également en hausse lente. Cette progression du nombre des contrats de publicité et du nombre des abonnés ne suffit pas cependant à compenser le surcroît des dépenses ; c'est la raison qui a conduit à une augmentation légère du prix d'abonnement ordinaire au début de 1956 qui requiert une légère adaptation du prix, cependant encore très bas, demandé aux membres des sections S.I.A. de Genève et de Lausanne. Notons encore que les prix de publicité viennent également d'être légèrement majorés.

Pour la délégation :
A. Gardel, ingénieur.

Commission paritaire des améliorations foncières

Durant l'exercice 1957, la commission ne s'est réunie qu'une fois, le mercredi 13 mars, avec l'ordre du jour suivant :

1. Estimation des études de réunions parcellaires.
2. Revision du tarif pour étude de travaux d'améliorations foncières.

Il est intéressant, nous semble-t-il, de donner la composition actuelle de la commission :

Représentant de l'Etat de Vaud : M. P. Regamey, ingénieur, chef du S.A.F., président ; représentants de la Société vaudoise des géomètres : MM. Etter, géomètre officiel (Vevey), Thorens, géomètre officiel (Nyon), Jaeggi (suppléant), géomètre officiel (Lausanne) ; représentant de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : M. R. Bolomey, ingénieur, Lausanne ; représentants des syndicats d'améliorations foncières : MM. Pillevuit, député (Baulmes), Jaunin, député (Fey), Walther, député (Luins), Fattebert (suppléant), député (Villars-Bramard).

Selon M. P. Regamey, chef du S.A.F. :

La mission de cette commission consiste à présenter des propositions au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en vue de l'adjudication de travaux d'améliorations foncières et de l'établissement de prix contractuels pour leurs études.

Il n'existe actuellement aucun tarif forfaitaire pour les réunions parcellaires. L'étude des entreprises en cours est provisoirement rétribuée au tarif en régie. Le coût de ces études est très variable selon les entreprises. Il peut être favorable ou défavorable pour l'adjudicataire.

Des propositions avaient été faites en son temps pour admettre les comptes des entreprises terminées selon le tarif en régie, et de partir sur ces expériences avec des prix-unités applicables aux nouvelles études. Les différences constatées aujourd'hui ne permettent pas de solder les entreprises anciennes.

En conclusion, il est urgent d'établir un tarif relatif aux réunions parcellaires.

La révision du tarif d'études a donné lieu à un important échange de vues qui intéresse également les ingénieurs civils s'occupant d'études d'améliorations foncières. Il faut tout d'abord indiquer que la Société vaudoise des géomètres a présenté une requête au Conseil d'Etat du canton de Vaud en vue d'augmenter les tarifs en vigueur qui se sont révélés souvent à peine suffisants, comme il est dit ci-dessus.

Sans entrer dans les détails de la discussion, je crois utile d'indiquer les constatations et conclusions auxquelles la commission a abouti :

1. Une revision de la tarification des travaux d'améliorations foncières est en cours sur le plan fédéral.
2. Le volume des travaux d'améliorations foncières s'est considérablement accru depuis 1939 ; le personnel employé n'a pas augmenté en proportion.
3. Les géomètres patrons voient leurs employés les quitter pour entrer dans les bureaux de l'administration, où ils sont mieux payés.
4. La profession n'attire pas les jeunes.
5. Le problème de recrutement des géomètres sur le plan vaudois est plus difficile que sur le plan suisse en général.
6. La pénurie de techniciens est plus grave dans le canton de Vaud que dans les autres cantons.
7. Les patrons géomètres craignent à l'avenir de ne plus pouvoir faire face aux travaux toujours plus nombreux qui leur sont demandés. En passant, notons que l'âge moyen des patrons géomètres est 49 ans.
8. Un ajustement des honoraires est nécessaire. A prestations égales, le tarif vaudois est plus bas que le tarif fédéral.
9. Une augmentation des honoraires représenterait peu de chose dans la dépense totale des travaux présentés par les syndicats.
10. Ce rajustement permettrait aux géomètres de se consacrer spécialement aux travaux d'améliorations foncières et d'abandonner les travaux d'ingénieur qu'ils entreprennent actuellement.

A la suite de ces constatations, qui doivent à juste titre retenir l'attention de la S.I.A., la Commission plénière a désigné une délégation restreinte chargée d'établir un nouveau tarif d'honoraires. Cette délégation, dont le soussigné fait partie, s'est réunie le lundi 25 mars 1957 pour discuter les bases de calcul des honoraires qu'elle a admis comme suit :

Montant des frais généraux, risques et bénéfice égal au 70 % du montant des salaires payés, y compris celui du patron, chiffre correspondant aux normes fédérales.

Il reste maintenant à fixer le salaire de base du personnel occupé par les géomètres, en tenant compte des prix pratiqués lors d'engagements par l'Administration cantonale.

En fait, on peut considérer que si les propositions de la commission sont ratifiées par le Conseil d'Etat, une sensible augmentation des honoraires de géomètres interviendra, ce qui les conduira à s'occuper davantage de travaux purement géométriques et moins de génie civil.

C'est là un résultat qui doit intéresser au plus haut point notre Association, bien que soient relativement peu nombreux, pour le moment du moins, les ingénieurs civils s'occupant d'études d'améliorations foncières.

Lausanne, le 27 mars 1957.

ROGER BOLOMEY, ing. civil.

* * *

Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Exercice 1957

Président : M. *Claude Jaccottet*, architecte
Bureau : Gal. Saint-François, Lausanne, tél. 23 07 38
Domicile : Av. de la Rosiaz 11*a* tél. 28 77 39

Vice-président : M. *Jean-Claude Piguet*, ingénieur
Bureau : Av. Georgette 1, Lausanne, tél. 22 21 66
Domicile : Av. Druey 10, Lausanne, tél. 24 21 55

Secrétaire : M. *Pierre Prod'hom*, architecte
Bureau : Bureau Thévenaz, architecte, av. Juste-Olivier 18 bis, Lausanne, tél. 22 40 33
Domicile : Ch. de Lucinge 12, Lausanne, tél. 23 61 26

Caissier : M. *Théodore Gerhard*, ingénieur
Bureau : Cipag S.A., Vevey, tél. 5 25 97
Domicile : Riant-Port 29, route de Lavaux, Vevey, tél. 5 45 22

Archiviste : M. *Albert Jaquet*, ingénieur et géomètre, professeur E.P.U.L.
Bureau : Av. des Alpes 39, Montreux, tél. 6 32 69
Domicile : Av. des Alpes 25, Montreux, tél. 6 32 66

Membres : M. *Jean-Pierre Cahen*, architecte
Bureau : Rue de Bourg 28, Lausanne, tél. 22 21 53
Domicile : Av. du Léman 6, Lausanne, tél. 22 52 26
M. *Gaston Abetel*, ingénieur
Bureau : C.F.F., Lausanne, tél. 21 47 01
Domicile : Ch. Métairie 3, Pully, tél. 28 24 95

DIVERS

Commission pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales

La commission du département fédéral de l'intérieur pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales a tenu le 10 mai 1957 sa 11e séance, sous la présidence de M. S. Brawand, député au Conseil national, Berne. Elle a traité les objets suivants :

Tracé de l'autoroute Lausanne - Villeneuve

En considération d'une part de la surcharge actuelle de la route principale N° 9 entre Lausanne et Villeneuve et de l'impossibilité d'un aménagement approprié de cette route, particulièrement du tronçon Vevey - Villeneuve et vu, d'autre part, l'urgente nécessité d'une amélioration de cette artère pour le trafic de transit, la commission a décidé de prévoir en principe la construction d'une autoroute à quatre voies pour relier Lausanne et Villeneuve. Le tracé de l'autoroute Jordillon - Villeneuve, dénommée « Route de la Grande Corniche » a été fixé comme suit :

Jordillon - au nord de Grandvaux - au nord de Chexbres - au sud de Chardonne - au sud de Jongny - raccordement de la route n° 9 à Champ-de-Ban - Hauteville - Baugy - Tavel - Vuarennes - évitement de Veytaux par le nord - évitement de Villeneuve par l'est - raccordement à la route principale n° 9 au sud de Villeneuve.

Le groupe de travail de la région lausannoise a été chargé d'étudier la meilleure communication, à travers la ville de Lausanne, sous forme d'un expressway depuis la région de Jordillon jusqu'à la jonction de l'autoroute Genève - Lausanne près de la Maladière.

Autoroute Berne - Fribourg - Vevey

Eu égard à l'importance de la route Berne - Fribourg - Vevey comme moyen de communication entre les villes et pour relier diverses parties du pays, ainsi que des régions touristiques importantes, et en considération, d'autre part, de l'impossibilité d'un aménagement approprié de cette route, la commission a décidé de prévoir en principe la construction d'une autoroute à à deux voies, exclusivement réservée au trafic des véhicules à moteur, pour relier Berne et Vevey. Le tracé de cette autoroute a été fixé comme suit :

Raccordement au réseau routier de la ville de Berne dans le secteur Stöckacker/Fischermätteli - Niederwangen - Oberwangen - Thörishaus - au sud de Fla-